

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ GIRARD FRANCOIS Président de LA FLECHE SOUS BOIS

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à ⁽²⁾ centre aéré des brulats
pour concours tir à l'arc

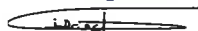
du 11/03/2023 à 9h00 heures

au 12/03/2023 à 20h00 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 17/02/2023

signature



Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

63

Je soussigné(e) G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu ⁽⁴⁾

Arrête :

M⁽¹⁾ GIRARD François représentant le club "La flèche ss Bois"
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3° catégorie
à Centre aéré des Brulats

du 11 Mars 2023 à 9 heures 00

au 12 Mars 2023 à 20 heures 00

à l'occasion de concours de Tir à l'Arc

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à

Portes les Vce

, le

17/02/2023

Le Maire

